

## **Modification de l'offre de « prise de parts de catégorie R, P et I » par Médispring sc**

### **SUPPLEMENT A LA NOTE D'INFORMATION du 17/06/2024**

Le présent document a été établi par Médispring sc.

**Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financier.**

Ce supplément à la note d'information est correct à la date du 26/06/2024.

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.**

Conformément à l'article 15 de la loi du 11 juillet 2018, le présent supplément a pour objet de modifier ce qui suit dans la note d'information relative à l'offre de « prise de parts de catégorie R, P et I » offertes par Médispring SC du 17/06/2024 :

- 1) Dans la partie III, A Description de l'offre, ajout d'un point 1. « 1. Contexte » avec le paragraphe suivant : « *La note d'information du 02/01/2024 concernant la prise de parts de catégorie R, P et I qui était une offre continue est clôturée anticipativement en date du 17/06/2024* ».

En conformité avec l'article 15 précité, cette modification ouvre un droit de rétractation aux investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter les instruments de placement ou d'y souscrire avant que le supplément n'ait été publié. Ce droit de révoquer leur acceptation est valable pour une durée de deux jours ouvrables après la publication du présent supplément, soit jusqu'au 28 juin 2024 inclus. La demande doit être adressée par email à [compta@medispring.be](mailto:compta@medispring.be)